

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'OTTERBURN PARK**

RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25-2

**REPLAÇANT L'ARTICLE 5.8 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25
ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut adopter des politiques de gestion administrative;

CONSIDÉRANT que l'abrogation ou la modification d'un règlement ne peut se faire que par un autre règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé conformément à la loi, lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit remis au public dès le début de la séance et via le site internet de la Ville et le babillard municipal.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT STATUÉ, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement.

ARTICLE 2 – TITRE

Le présent Règlement s'intitule : Règlement numéro 399-25-2 remplaçant l'article 5.8 du Règlement numéro 399-25 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2020.

ARTICLE 3 – REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 5.8 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25

Le texte de l'article 5.8 du Règlement numéro 399-25 est remplacé par le texte suivant :

5.8	Certificat d'occupation et certificat d'autorisation d'usage	
	a) Place d'affaires :	100 \$
	b) Usage complémentaire à l'habitation :	100 \$
	b.1) Usage complémentaire à l'habitation : les services personnels, d'affaires et professionnels	100 \$ annuellement : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
	c) Usage temporaire	40 \$
	d) Certificat d'occupation	100 \$

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Denis Parent,
MAIRE

Alain Cousson, ing.,
GREFFIER ADJOINT

CERTIFICAT

Avis de motion	21 septembre 2020
Présentation du projet de règlement	21 septembre 2020
Adoption du Règlement	
Entrée en vigueur	

Denis Parent,
MAIRE

Alain Cousson, ing.,
GREFFIER ADJOINT